

Présents : Mmes NUTILE, DELFAU, TAVERA, GHILARDI. MM. APARIS, BARDOC, BOYER, DARBELET, PALISSE, PERRIER, PIRE.

Absents mais avaient donné procuration : Mme LAUGIER et Mr COTES à Mr APARIS

Absent excusé : Mr CLEMENT.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Suite à la décision prise lors de la réunion du 24 mai, de mettre en vente le presbytère, Monsieur le Maire a reçu des observations de Monsieur Cédric Couissin, architecte à Collias, qui avait été sollicité pour étudier, à titre bénévole, un projet sommaire de réhabilitation de ce bâtiment pour le transformer en artothèque, en collaboration avec l'Association « Le Bouillon d'Art ». Mr le Maire a proposé à Monsieur Couissin de présenter ce projet au conseil municipal. Monsieur Vurpillot et Monsieur Guinehut, de l'Association Bouillon d'Art, présentent le fonctionnement d'une telle structure, et pensent que des subventions intéressantes pourraient être obtenues pour la réalisation de ce projet unique en France.

Monsieur Couissin, présente quant à lui les travaux minimum à faire pour permettre le fonctionnement. Dans un premier temps la toiture serait refaite et les menuiseries changées afin de mettre le bâtiment hors d'air et hors d'eau et seul le rez de chaussée serait réhabilité. Il estime l'enveloppe des travaux à 90 000 Euros HT. Cette solution présente l'intérêt de conserver ce bâtiment dans le patrimoine communal. (Ce projet est consultable sur demande au secrétariat de la mairie)

Après cette présentation et un bref débat avec les conseillers municipaux, qui demandent notamment aux responsables de l'Association Bouillon d'Art de présenter un projet de fonctionnement chiffré, **la séance du conseil municipal est ouverte à 19 heures 15.**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

☞ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** : Monsieur le Maire donne la parole à Mr Darbelet qui présente aux membres du Conseil Municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet du Gard.

Les conseillers municipaux ont eu connaissance du dossier et ont pu en débattre au cours de réunions de travail.

**Considérant :**

- les modalités de création de la Communauté de Communes du Pont du Gard et notamment la volonté affirmée des communes membres de travailler ensemble dans un périmètre pérenne pour avoir une action efficace et structurante pour le territoire et ses habitants.
- la taille de la Communauté et notamment sa population DGF de 23 559 habitants, niveau très supérieur au seuil des 5 000 habitants prévu dans la loi.
- ses capacités financières et fiscales lui permettant d'assumer ses compétences et d'avoir un projet d'avenir pour le bien être de ses habitants.
- l'avis défavorable formellement émis par la Commune lors de la procédure de concertation prévue par la loi et mise en œuvre par Monsieur le Préfet.
- le projet de développement de la collectivité en cours de réalisation.
- l'absence de bassin de vie évident entre les communes de l'ensemble Uzège-Lussan-Pont du Gard.
- la difficulté de gouvernance d'une collectivité de 48 communes rurales sur un territoire très vaste tout en conservant l'indispensable proximité démocratique avec les administrés.
- que l'argument de cohérence territoriale au travers du SCOT et du Pays Uzège-Pont du Gard ne saurait remettre en cause pour les collectivités et en accord avec le CGCT, l'utilité d'un travail coopératif dégagé des contraintes de gestion quotidienne d'un EPCI au sein de structures syndicales.
- les conséquences potentielles sur le personnel de la collectivité.
- que l'Etat n'a pas fourni les éléments financiers nécessaires à toute prise de décision responsable en ce domaine.

- les délais de réflexion trop courts accordés par l'état pour permettre l'engagement de la collectivité dans une réforme de cette ampleur.

Le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis **DEFAVORABLE** à la procédure de fusion inscrite au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, avec les Communautés de Communes de l'Uzège et du Grand Lussan et les communes de Aubussargues, Baron, Bourdic, Collorgues, Foissac, Garrigues-Sainte-Eulalie, Saint Dézéry. Le conseil municipal est par ailleurs **FAVORABLE** à l'adhésion de la Commune de DOMAZAN à la Communauté de Communes du Pont du Gard

☞ **Choix du cabinet d'études pour Campchestève** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de division parcellaire du lotissement Campchestève et de la nécessité de désigner un maître d'œuvre pour la constitution des dossiers administratifs et le suivi des travaux VRD.

Plusieurs ont été sollicitées pour faire une offre de prix, et l'appel d'offres a été publié en mairie et sur les panneaux d'affichage municipal.

Trois cabinets ont fourni une proposition :

- Cabinet B3R à NIMES : 28 000 Euros HT
- Cabinet LESENNE-MARTINEZ à NÎMES : 29 200 Euros HT
- SCP BALP-GIRAUD-PIETRI à NÎMES : 26 600 Euros HT

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des devis reçus, décide à **l'unanimité**, de retenir l'offre de la SCP BALP-GIRAUD-PIETRI pour un montant de **26 600 Euros HT**.

☞ **Demande aides maternelles** : Suite à la demande formulée par les assistantes maternelles exerçant sur la commune, le foyer pourra être mis à leur disposition, aux conditions qui seront définies dans une convention et moyennant le paiement d'une location symbolique de 50 Euros par an.

☞ **Note concernant les bons de commande** : une note est remise à chaque conseiller municipal rappelant la procédure utilisée pour les bons de commande. Pour les petites fournitures les bons sont établis au secrétariat de la mairie et signés par un élu. Pour les commandes effectuées en dehors de la mairie (atelier, école) le bon de commande doit obligatoirement être visé au secrétariat qui en garde une copie. Pour les commandes d'un montant minimum de 1 000 Euros, il est souhaitable de demander plusieurs devis. La procédure des marchés publics s'applique ensuite pour les commandes de fournitures et les travaux d'un montant supérieur à 4 000 Euros.

☞ **Elargissement voirie chemin du grès** : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du Conseil Général à propos de l'aménagement du chemin du grès, suite à l'acquisition par la commune de la propriété Kayser.

☞ **PADD - Compte rendu de Monsieur DARBELET** :

Ce projet a été exposé aux conseillers municipaux début juin (8 présents) et envoyé à tous les élus, et au final présenté à nouveau à cette réunion pour un dernier débat. Il n'y a pas, après ces échanges, de vote celui-ci étant approuvé lorsque l'ensemble des documents constituant le PLU sera arrêté par les institutionnels représentant par délégation, le Préfet du Gard.

Le PADD est issu d'un texte définissant la politique municipale et ce pour les dix ans à venir. Ce document traite, pour simplifier, de trois orientations et des programmes d'actions qui en découlent. Sous forme d'un article écrit dans les « Echos de Collias » il est aussi présenté aux habitants de Collias. Après ces informations on pourra imaginer un débat public.

Les trois orientations et les programmes d'actions sont les suivants :

**Le développement économique :**

Collias ne veut pas être un village dortoir, et propose un développement économique par :

- ✓ La création d'un « espace seniors » avec un centre médico-social et un « home pension » pour les colliassois.

- ✓ L'implantation de nouveaux services liés au tourisme de plein air, au développement d'initiatives culturelles, d'affaires, etc. (création d'un nouveau centre culturel, rénovation des entrées de village, implantation de nouveaux parkings). Ces réalisations devraient créer de nouveaux emplois et permettre ainsi à Collias de connaître un nouveau développement économique.

### **La modernisation des services :**

- ✓ Une nouvelle structuration du village : nouvelle mairie face à la place du marché regroupant les services administratifs, la police municipale, le siège des élus, un point info tourisme et la poste)
- ✓ Une nouvelle école.

### **Le développement urbain raisonné :**

Collias doit rester un village vert, préservant son site et son environnement. Les principes de développement vers l'ouest, de densification, d'intégration dans l'urbanisation des zones à protéger ont été respectés. Il faut retenir que nous devons encore rencontrer le SCOT car nous sommes en dépassement des « indices repères » arrêtés par cet organisme (3% de progression démographique au lieu de 1,5% notamment, par exemple).

En conclusion Philippe Darbelet remercie tous les élus qui ont participé à la préparation et à l'élaboration de ce projet. Monsieur le Maire répond à quelques questions concernant certains programmes. Le débat est donc court, les membres du conseil municipal connaissant déjà le dossier. Il n'y a en réalité pas d'opposition à ces orientations énoncées.

📖 **Stationnement et circulation :** Une nouvelle réunion de la commission a eu lieu le 16 juin, dans le but d'étudier l'impact des interdictions de stationnement mises en place depuis plus d'un an, matérialisées en jaune et régulièrement non respectées par certains Colliassois ou par certains touristes. Monsieur Aparis fait remarquer qu'à cette commission sont présentes des personnes très représentatives de l'ensemble du village.

La commission maintient toutes les propositions faites dans les réunions précédentes, mais la décision finale relève du Conseil Municipal

Monsieur le Maire souhaiterait que l'on supprime la ligne jaune interdisant le stationnement devant la boulangerie et devant le caveau en face devant la mairie. Il propose au conseil municipal de se prononcer sur chaque cas soulevé :

#### **Maintien de l'interdiction de stationner (ligne jaune)**

- Devant les Cabotines (sauf livraison): 8 voix pour - 3 voix contre
- Devant la boulangerie : 8 voix pour - 3 voix contre
- Rue de la République : (devant maison Delfau) : à l'unanimité
- De la République (devant maison Polge) : à l'unanimité
- Devant l'olivier de la brèche : 10 voix pour - une voix contre
- Rue de la paille (devant maison Bouteille) : à l'unanimité
- Rue de la brèche (face au bar) : à l'unanimité,
- Rue de la brèche (coté bar) : à l'unanimité
- Place du Portail : à l'unanimité
- Rue de la mairie : à l'unanimité
- Chemin de la draille : à l'unanimité
- Avenue Joliclerc : coté gauche direction Nîmes : à l'unanimité (ligne jaune à créer).

📖 **Tarifs centre aéré :** Monsieur Darbelet rappelle qu'un centre aéré sera ouvert au mois de juillet, au foyer André Clément. Une enquête effectuée auprès des parents a démontré le besoin d'une telle structure. Les agréments ont été obtenus auprès de la CAF et de la Direction Départementale Jeunesse et Sports. Il sera placé sous la responsabilité de Madame Coeffard, assistée de deux animateurs titulaires du BAFA. Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants : **12 Euros** la journée pour les enfants résidants sur la commune, **14 Euros** la journée pour les non-résidents (repas de midi et gouter compris).

**☰ Questions diverses :**

**☑ Dossier Arvignans :** Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement du dossier : ERDF a envoyé le devis pour les réseaux électriques. L'étude de sols est en cours.

**☑ Place du marché :** Mr Palisse demande où en est l'installation d'un WC sur la place du marché. Les devis sont en cours.

**☑ La réunion annuelle** des conseillers municipaux est fixée au samedi 10 septembre à 10 heures. Elle sera suivie d'un repas pris en commun auquel les conjoints sont conviés.

La séance est levée à 20 heures 30